



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 17 MARS 2005

Délibération n°2005-08

Date de convocation: 8 mars 2005
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 14
Suppléants : 10
Absents non remplacés : 10
Votants : 24

L'an deux mil cinq, le dix sept mars à dix sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

ETAIENT PRESENTS :

TITULAIRES

M. BOUILLLOT - M. BUIS - M. DUPONT - M. JOUBERT- M. MAIGRE - M. RANDOULET
M. MILON - M. BOISSON - M. ROCHEBONNE - M. FOURMENT
M. VACCHIANI - M. MARGAILLAN - M. CHAMPEL
Mme DEPOISIER

SUPPLEANTS

M. PLATTO - M. QUIOT - Mme LAUGIER - M. SORBIERE - M. BANACHE - M. GRUFFAZ
M. BLANCO
M. DENIS - M. LEMOSSE - Mme LAFAURE

ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :

M. MANSOUR - M. PASCAL - M. GRANIER
M. TORT - M. BISCARRAT
M. MOUREAU
M. GUEDES - M. VERNET - M. FORIEL DESTEZET - M. STACHETTI

Secrétaire de séance : M. BOUILLLOT



OBJET : Vote du compte de gestion 2004

Rapporteur : M. Yves DUPONT

Le Rapporteur expose :

Notre Comité est appelé à statuer sur le compte de gestion établi par le comptable à la clôture de l'exercice 2004.

Ce document retrace comme le compte de l'ordonnateur les résultats du budget principal.

Le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2004, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Il convient que le Comité Syndical approuve le compte de gestion 2004 établi par le Comptable du trésor.

Le Comité est invité à délibérer pour déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2004 par le comptable, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004 (y compris la journée complémentaire), visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation de sa part.

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Syndical après avoir entendu le rapporteur :

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion qui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2004 par le Trésorier, Madame MONTI, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004 (y compris la journée complémentaire),
- **ADMET** les opérations de la gestion 2004 pour les sommes fixées par ledit compte.

Vote du Conseil : POUR : 24
 CONTRE : /
 ABSENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :

24 MARS 2005

Pour extrait conforme
Le Président

Alain Milon

